

*Concours d'art oratoire
Michel Nançoz*

Vendredi 15 mars 2019 à 14h00

Uni Bastions
Salle B106

Me Michel Nançoz fut l'un des plus grands orateurs du Barreau genevois du siècle passé. Né en 1939 sur ses terres valaisannes, Me Michel Nançoz a précocement quitté sa famille d'adoption, le Barreau genevois, qui l'aimait tant, en 1989. Il avait une âme d'artiste. Mélomane, il fut un pianiste d'exception. Il avait entamé, à Genève, ses études de droit, puis les abandonna pour suivre le conservatoire où il acquit une virtuosité en piano. Un jour, cependant, Me Michel Nançoz se rendit aux Assises et entendit Me Dominique Poncet plaider. Cette audience bouleversa son parcours de vie. Il retourna à la faculté de droit, obtint sa licence et fut enrôlé comme stagiaire par Me Dominique Poncet. Ceux qui ont fréquenté le Barreau à l'époque de Me Michel Nançoz se souviennent de sa culture, de ses qualités d'orateur, de sa puissance, de sa force, de son courage et de sa liberté. Il était irrésistible de présence et de talent. Il plaidera, jusqu'à son décès, parmi les plus grands procès du siècle passé. Chacun garde de Me Michel Nançoz un souvenir admiratif et affectueux.

Composition du Jury :

Me Yaël Hayat, Président du Jury
Me Lionel Halpérin, Bâtonnier
Me Marc Bonnand, ancien Bâtonnier
Me Vincent Spira, ancien Bâtonnier
Me François Canonica, ancien Bâtonnier
Me Jean-Marc Carnicé, ancien Bâtonnier
Me Grégoire Mangeat, ancien Bâtonnier
Me Nicolas Gurtner, Premier Secrétaire
Me Jean-Marie Crettaz
Me Jacques Barillon
Me Robert Assaël
Me Catherine Hohl-Chirazi
Me Bertrand Périer

1. **Me Léa Stucki** (CH Associés Avocats)

Vous parvenez en fin de carrière et songez plus essentiellement au sens de la vie.

Le cœur et la raison vous consultent pour les arbitrer.

Vous décidez de trancher en donnant gain de cause au cœur.

2. **Me Seth Médiateur Tuyisabe** (Ochsner & Associés)

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de la Cour vous rendront blanc ou noir. »

Vous plaidez pour la réhabilitation de l'âne des *Animaux malades de la peste* de La Fontaine.

3. **Me Quentin Cuendet** (Lenz & Staehelin)

« Mon plus grand luxe est de n'avoir à me justifier auprès de personne. » (Karl Lagerfeld).

Le luxe étant l'apanage de la classe dirigeante, les gilets jaunes dénoncent cette injustice. Après une manifestation nourrie de saccages et de déprédations, ils en appellent à la mémoire du couturier et exigent d'être, eux aussi, dispensés d'avoir à rendre des comptes.

Vous défendez Karl Lagerfeld, prévenu de provocation publique au crime ou à la violence (259 CP).

4. **Me Mark-Edern Genoud** (Chabrier avocats)

« J'ai pris grand soin de ne pas tourner en dérision les actions humaines, de ne pas les déplorer ni les maudire, mais de les comprendre. En d'autres termes, les sentiments par exemple d'amour, de haine, de colère, d'envie, de glorification personnelle, de joie et peine par sympathie, enfin tous les

mouvements de la sensibilité n'ont pas été, ici, considérés comme des défauts de la nature humaine. Ils en sont des manifestations caractéristiques, tout comme la chaleur, le froid, le mauvais temps, la foudre, etc. sont des manifestations de la nature de l'atmosphère. »

C'est inspiré des propos de Spinoza que vous prenez la défense du criminel qui vous est confiée.

Vous avez la parole.

5. **Me Benedict Preti** (Bottge & Associés)

Vous soutenez que le jugement dernier ne respecte pas les conditions d'un procès équitable au sens de l'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

6. **Me Sacha Camporini** (Archipel)

« Dans la vengeance et dans l'amour la femme est plus barbare que l'homme. »

Vous soutenez la thèse ou l'antithèse du propos de Nietzsche et avez la parole.

Entracte (20 minutes)

7. **Me Sandra Oberson** (Schellenberg Wittmer SA)

« Mais je suis sans illusion : mon espèce disparaîtra. Certains - et ils sont nombreux - parlent déjà de supprimer notre robe. Ils ne se rendent pas compte que nous sommes les derniers poètes d'une profession. » écrivait Albert Naud il y a près d'un demi-siècle.

Une initiative populaire récemment lancée à Genève vise à interdire désormais le port de la robe d'avocat au motif qu'il s'agirait d'une parure vétuste et superflue.

Vous plaidez pour un barreau de poètes en robe.

8. **Me Alexander Sorton** (Fontanet et associés)

« *Qui vit content de peu possède toute chose.* » (Nicolas Boileau)

Vous n'êtes pas d'accord : vous plaidez l'abondance.

9. **Me Nicolas Rouvinez** (Schellenberg Wittmer SA)

Sachant les décisions prononcées par les Cours correctionnelles et criminelles, incarnant, les bons jours, des Chambres de ratification de la volonté d'omnipotence du Ministère public, vous considérez qu'un juge qui s'endort est moins dangereux que celui qui reste en état de veille.

Au nom du respect des droits de la défense, vous assumez celle du magistrat somnolent dans la procédure en révocation engagée contre lui.

10. **Me Abdul Carrupt** (Bär & Karrer AG)

Selon Quintilien, « *Imiter une vie d'accusateur et déferer des accusés pour gagner de l'argent, c'est déjà presque du vol.* » (l'Institution oratoire, XII, 7, 3).

Vous avez adressé au Ministère public une dénonciation contre lui-même pour violation de l'art. 139 CP. Sans surprise, une ordonnance de non-entrée en matière est notifiée. Vous recourez.

11. **Me Simon Bianchi** (Tavernier Tschanz)

Bertrand Périer a écrit *La parole est un sport de combat*.

Mais, selon Marc Bonnant, le sport est vulgaire.

La parole est-elle vulgaire ?

Vous réconciliez les deux orateurs.